



# HORAIRES DES AGENCES

## LES 5 DERNIÈRES MINUTES

### SNP FORCE OUVRIÈRE

Section Côte d'Azur  
Nice Premier

455 Promenade des Anglais  
06200 Nice

Tél. : 04 93 21 22 24

Fax : 04 93 21 22 25

mél. : fo.caisse-epargne@orange.fr

*Les nouveaux horaires des agences sont une occasion manquée pour le dialogue social à la CECAZ. Nous étions pourtant prêts à négocier à la fois des horaires plus étendus pour nos clients et des contreparties au bénéfice des salariés. La cote mal taillée retenue par le Directoire ne se prête pas à la vraie vie et est également un réel casse-tête... La question de la sortie tardive se pose pour les jours de semaine comme pour le samedi.*

**L**e salarié peut prétendre au paiement des heures supplémentaires accomplies s'il est établi que la réalisation de telles heures a été rendue nécessaire par les tâches qui lui ont été confiées. (Cass. soc. 14-11-2018 n° 17-20.659 FS-PB).

Sauf que tout CRE non effectué le jour même du RDV qui y est associé, génère une alerte sur l'état des suivis des CRE de l'agence chez le DA! Faudrait-il choisir des heures supplémentaires non payées ou un accroissement des anomalies agence ?

Cette jurisprudence récente n'est pas de nature à faciliter la mise en oeuvre du dessein du Directoire; du moins si ce dernier imaginait pouvoir continuer à "étouffer" indéfiniment les heures supplémentaires non déclarées.

En effet, en dépit des avis défavorables unanimes du Comité d'Entreprise et du CHSCT, il persiste à vouloir imposer au réseau de nouveaux horaires en tentant de lui faire prendre des vessies pour des lanternes...

Dans ses deux flashes info du 26 juillet, dont un **ERRATUM** (il fallait le faire !), il va jusqu'à affirmer que ces nouveaux horaires agence n'auront qu'un « faible impact sur l'organisation personnelle avec une fin de journée plus tardive de 5 minutes du mardi au vendredi ».

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 28 mai 2019, M<sup>me</sup> Solanet avait même été jusqu'à affirmer qu'il suffirait de reporter au lendemain les CRE, notamment celui du dernier rendez-vous de la journée...



Bref, la direction cherche à convaincre les salariés du réseau qu'il leur sera possible, dès la mise en place des nouveaux horaires, c'est-à-dire dès le lundi 2 septembre 2019 pour l'agence de Nice Arénas et le mardi 3 pour les autres agences, de quitter l'agence 5 minutes après l'avoir fermée aux clients...

En fait, il ne sera donc plus aisé pour la direction de prétendre qu'un salarié du réseau est "mal organisé" lorsqu'il soumettra ses inévitables heures supplémentaires à son directeur d'agence.

C'est pourquoi le syndicat FO, 1<sup>re</sup> organisation syndicale à la CECAZ,

recommande spécifiquement à chaque CC, GC, GCP, CCPro, DA et DS, compte tenu des nouveaux horaires qui nous sont imposés, de **déclarer systématiquement tout dépassement de ses horaires** de telle sorte que les heures supplémentaires leur soient payées comme la loi le prévoit. **À la moindre difficulté, nous le signaler!**